

Orchestre
Philharmonique
de Strasbourg
Orchestre National
Directeur musical : Marko LETONJA

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

UN TROMBONE BASSE (poste en catégorie 2B)

Concours le 10 février 2018.

TOUTES LES EPREUVES ONT LIEU A STRASBOURG, AU PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES, Espace 1855 (salle de répétition de l'Orchestre).

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « recrutements » avant le 1er février 2018.

Début des épreuves à 9h.

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : LA 442

IMPORTANT : le jury se réserve le droit de modifier l'ordre du programme

Tous les traits d'orchestre sont à télécharger sur notre site.

1^{er} tour :

Lebedev, concerto n° 1 pour trombone basse

Rossini : Guillaume Tell

Wagner : Chevauchée des Walkyries

2^e tour :

Bozza, « New Orleans »

3^e tour : traits d'orchestre :

R. Strauss : Till l'Espiègle

R. Strauss : Une vie de héros

Delibes : Coppélia

Berg : Wozzeck

Wagner : Lohengrin

Haydn : La création

Mahler : Symphonie n° 2

Franck : Symphonie en ré

Wagner : l'Or du Rhin, à jouer au trombone basse

Respighi : Les fontaines de Rome

Bruckner : Symphonie n° 7

Schumann : Symphonie n° 3

REMUNERATION

La rémunération, déterminée de cas en cas par référence aux deux premiers échelons de la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, s'établit comme suit :

Indice brut 749 (premier échelon) soit traitement mensuel brut de 2 900.65 €
Ou Indice brut 764 (second échelon) soit traitement mensuel brut de 2 952.20 €

Compléments de rémunération :

- Prime de fin d'année (13^e mois)
- Régime indemnitaire : 212.65 €/mois
- Indemnité d'usure et d'entretien d'instrument : 60.98 €/mois
- Indemnité vestimentaire : 180 €/an
- Forfait audiovisuel : 1 000 €/an
- Supplément familial (le cas échéant)

Le classement indiciaire (premier ou second échelon) sera fixé par prise en compte des services effectués au titre d'une formation régionale ou nationale de statut identique à l'O.P.S. ou par référence aux acquis professionnels et artistiques.

Le candidat reçu sera engagé en qualité d'agent contractuel de l'Eurométropole de Strasbourg et affilié à une caisse de retraite sous réserve du constat d'aptitude physique par le médecin du travail.

PRISE DE FONCTION

Prise de fonction : date à convenir d'un commun accord
Obligations contractuelles : 30 services/mois

Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.